

Lire la transcription textuelle de l'infographie « Pourquoi se fier à l'Écolabel européen ? »

## Pourquoi se fier à l'Écolabel européen ?

### Bien plus qu'un label

- **Le seul label écologique officiel européen** valable dans tous les pays de l'Union européenne et soutenu par les pouvoirs publics
- **Un gage de fiabilité** conforme à la norme ISO 14024 et délivré par un organisme indépendant
- **Des critères ambitieux** élaborés et régulièrement révisés par un groupe d'experts (professionnels, ONG, administrations...)

**L'Écolabel européen a 30 ans !** Il a été créé en 1992 par la Commission européenne.

### Un repère simple, visible partout

**23 catégories de produits sont concernées par l'Écolabel européen, du magasin de bricolage à la grande surface :**

- Produits d'entretien et de nettoyage, hygiène et beauté, téléviseurs/écrans, peintures et vernis, carrelages et parquets, papeterie, habillement, terreaux et paillis, hébergement touristique...
- Exceptions : les denrées alimentaires et produits pharmaceutiques.

L'Écolabel européen a été attribué à **83 590 références en Europe (+10 % depuis septembre 2020)** et **8 347 en France**. L'Hexagone est le **3<sup>e</sup> pays** comptant le plus de références après l'Espagne et l'Italie.

Les produits porteurs de l'Écolabel européen sont **plus écologiques et meilleurs pour la santé** sur tout leur cycle de vie. Ils comportent :

- moins de substances toxiques
- moins d'énergie consommée
- moins de déchets produits

Ils sont **aussi performants** que les produits similaires sur le marché, **sans être plus chers**.

### Un choix qui a du sens

1. **Consommer plus responsable** en optant pour des produits plus respectueux de l'environnement et meilleurs pour la santé, avec une qualité garantie et sans payer plus cher.
2. **Inciter les producteurs et détaillants** à évoluer vers une production plus responsable et à améliorer en continu les performances environnementales et l'impact sanitaire de leurs produits. De plus en plus d'entreprises, y compris des grands groupes, utilisent l'Écolabel européen.
3. **Encourager des pratiques plus vertueuses** : éco-conception, réparabilité, recyclabilité... pour économiser les ressources et lutter contre le changement climatique.

Pour aller plus loin : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux>

Retrouvez le compte Ademe sur [Twitter](#) et sur [YouTube](#)

Infographie réalisée pour l'ADEME et le Gouvernement, février 2022 (011754). Collection ADEME : Clés pour Agir.